



Demande du certificat de nationalité

Par **sylla**, le **22/04/2008** à **15:59**

je viens sur ce site pour demander comment faire pour demander une regularisation de ma situation a partir du statu de l'ancien combattant de mon pere qui a servit de l'armée française pendant la colonisation française en republique de guinée.CAR CE DOSSIER ME BRULE DANS LES MAINS SANS AVOIR QUOI FAIRE
JE COMPTE SUR VOTRE GUIDE POURQUE JE PUISSE RESOUDRE CE PROBLEME SI IL SE TROUVE A NANTE JE SUIS A Y ALLER,
merci

Par **citoyenalpha**, le **22/04/2008** à **16:55**

Bonjour

le fait d'être un fils d'ancien combattant même blessé de guerre ne suffit pas à prouver que vos ancêtres étaient français de droit commun et ne donne par conséquent pas de droit à la délivrance d'un certificat de nationalité française ou d'un titre de séjour.

Votre père a t il fait une demande de nationalisation?

Restant à votre disposition